EN CHIFFRES

Sources : INSEE - www.insee.fr - Conseil national de l'Ordre des médecins

- 225 000 médecins exercent en France dont 123 000 spécialistes (2017)
- 130 000 personnes travaillent en libéral ou mixte (2017)
- 70 000 salariés hospitaliers
- 24 000 médecins salariés non hospitaliers (recherche, industrie pharmaceutique, centres d'analyses, administration, éducation nationale, armée, humanitaire)

ACCÈS AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

- > Quel que soit le niveau de formation en médecine de l'étudiant étranger, le passage de l'examen d'admission est obligatoire en fin de 1ère année du Parcours spécifique accès santé (PASS) ou d'une année de Licence d'une autre discipline avec option "accès santé" (L.AS).
- > Pour l'accès en 3° cycle, un concours spécifique d'Internat en médecine à titre étranger est organisé. Le dossier d'inscription est à remettre au plus tard fin mars. Les épreuves d'Admissibilité sont organisées en septembre à l'Ambassade de France (Service de Coopération et d'Action Culturelle) ou au Consulat, et les épreuves d'admission en décembre.
- > Pour les Médecins généralistes ou spécialistes diplômés dans leur pays d'origine, l'inscription sur dossier pour intégrer directement un Diplôme de formation médicale spécialisée (DFMS) ou approfondie (DFMSA) est à retirer auprès du Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France. Le nombre de places offertes est limité par discipline et spécialité pour chaque inter-région.

11 SPÉCIALITÉS

Anesthésie-réanimation · Biologie médicale · Gynécologie médicale · Gynécologie-obstétrique · Médecine générale · Médecine du travail · Pédiatrie
 Psychiatrie · Santé publique

SPÉCIALITÉS CHIRURGICALES

• Chirurgie générale • Neurochirurgie • Ophtalmologie • Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-facial • Stomatologie

SPÉCIALITÉS MÉDICALES

Anatomie et cytologie pathologique · Cardiologie et maladies vasculaires · Dermatologie et vénéréologie · Gastro-entérologie et hépatologie · Génétique médicale · Hématologie · Médecine interne · Médecine nucléaire · Médecine physique et de réadaptation · Néphrologie · Neurologie · Oncologie · Pneumologie · Radiodiagnostic et imagerie médicale · Rhumatologie

LIENS UTILES

- Académie nationale de médecine : www.academie-medecine.fr
- Association nationale des étudiants en médecine de France (ANEFMF): www.anemf.org
- Centre national des concours d'Internat (CNCI) Médecine, Pharmacie, Odontologie : www.cnci.univ-paris5.fr
- Centre national de gestion des praticiens hospitaliers : www.cng.sante.fr
- Communauté médicale et paramédicale indépendante (étudiants en médecine et paramédical): www.remede.org
- Diplôme de français de la santé de la Chambre de commerce de Paris Ile-de-France (CCIP):
- www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/diplomes-francais-professionnel-dfp/sante/
- École des hautes études en santé publique (EHESP) : www.ehesp.fr
- ◆ Hôpitaux de France : www.hopital.fr
- Ministère du travail, de l'emploi et de la santé (secteur Santé) : www.sante.gouv.fr
- Ordre national des médecins : www.conseil-national.medecin.fr
- Réseau CHRU Centres hospitaliers régionaux et universitaires : www.reseau-chu.org
- Université de Strasbourg, Faculté de médecine (concours DFMS-DFMSA): http://med.unistra.fr/fre/Formation/3eme-cycle/
- Université numérique francophone des sciences de la santé et du sport : www.unf3s.org

MÉDECINE

Avec 13 prix Nobel de physiologie ou de médecine (Jules Hoffmann, prix Nobel de médecine en 2011 pour moitié avec l'américain Bruce Beutler) et près de 80 premières médicales réalisées par les praticiens français entre 1950 et 2011, la grande tradition médicale française maintient toujours sa renommée internationale : découverte de la trisomie 21 (1958), première greffe rénale avec donneur apparenté (1959), vaccin contre l'hépatite B (1981), implantation d'une pompe à insuline chez un diabétique (1981), VIH (1983), découverte de la greffe de cellules souches issues du sang du cordon ombilical (1993), allogreffe du visage (2005), première autotransfusion humaine de globules rouges à partir de cellules souches (2011).

L'activité médicale utilise et coordonne aujourd'hui un ensemble de sciences orientées vers la santé de l'homme et la lutte contre les maladies. L'approfondissement des connaissances et le perfectionnement des techniques ont ainsi permis de développer, à partir de la médecine générale, 11 spécialités parmi lesquelles l'étudiant en 3° cycle choisit sa spécialisation. En dehors du Diplôme d'État de Docteur en médecine, en pharmacie ou en chirurgie dentaire, des diplômes nationaux de Licence et de Master, ainsi que des diplômes universitaires, sont proposés par les Facultés de médecine et de pharmacie pour des formations spécifiques en santé intégrant des disciplines comme l'informatique, le droit, les sciences sanitaires et sociales, les bio et nanotechnologies.

Les études de médecine sont, après le Baccalauréat ou l'équivalent, de 9 années pour les médecins généralistes et jusqu'à 10 ou 11 ans pour les spécialistes. La sélection est des plus sévères, avec un examen d'admission et un nombre fixé régionalement par chaque université pour l'accès à la 2° année des étudiants ayant validé les unités d'enseignement. L'accès aux cursus en Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) s'effectue par deux voix principales et différentes filières:

- le parcours spécifique "accès santé" (PASS) avec une option d'une autre discipline ;
- ou une Licence avec une option "accès santé" (L.AS) pour des mentions en Droit, Gestion-Economie, Lettres, Sciences de la vie et de la santé, ..., de toutes les filières proposant l'option "accès santé".

Le nombre de places proposées pour chaque formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour un parcours ne peut excéder 50% du nombre total de places proposées.



>ÉTUDIANTS >ÉTUDIEZ >TROUVER SA FORMATION
>PROGRAMS TAUGHT IN ENGLISH >ÉCOLES D'ÉTÉ



DOMAINE D'ÉTUDES SANTÉ

MÉDECINE

1ER CYCLE

(DFGSM)

Intégrées au système européen L-M-D, les études de médecine en France se découpent en 3 cycles et associent une Université à l'un des 32 Centres Hospitaliers Régionaux et Universitaires français (CHRU). La première année est composée d'un parcours spécifique "accès santé" (PASS) avec une option d'une autre discipline ou le choix d'une Licence avec une option "accès santé" (L.AS) pour des mentions en Droit, Gestion-Economie, Lettres, Sciences de la vie et de la santé, etc., toutes les filières pouvant proposer l'option "accès santé". La première année PASS est accessible avec un Baccalauréat ou l'équivalent de préférence scientifique, avec la possibilité de suivre aussi une préparation complémentaire dans une école pour l'obtention de l'examen d'admission en 2ème année. Attention : les études médicales sont exclusivement dispensées en français (niveau de français requis B2 du CECRL).

PREMIÈRE ANNÉE DE LICENCE EN MÉDECINE, MAÏEUTIQUE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE (MMOP) AVEC PARCOURS "ACCÈS SANTÉ" (PASS) ET OPTION D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Préparée dans une Faculté ou une Unité de Formation et de Recherche (UFR) de médecine, de pharmacie, d'ontologie ou de maïeutique d'une Université, la première année de Licence est commune aux 4 filières – médecine, chirurgie dentaire, pharmacie et maïeutique (sage-femme) – et permet l'accès à quatre examens d'admission distincts pour le passage en 2ème année. Les étudiants peuvent présenter deux examens d'admission au maximum. Cette année permet aussi d'accéder à d'autres formations conduisant à l'obtention de diplômes pour des professions d'auxiliaire médical.

PREMIÈRE ANNÉE DE LICENCE AVEC OPTION "ACCÈS SANTÉ" (L.AS) TOUTES DISCIPLINES

Préparée dans une filière universitaire, la première année de Licence s'effectue dans une discipline où sont proposées des unités d'enseignement de l'option "accès santé". Les étudiants peuvent présenter leur candidature à l'admission en 2ème ou 3ème année du 1er cycle des formations de médecine, pharmacie, d'ontologie ou de maïeutique avec au moins 60 ou 120 crédits du système européen d'unités d'enseignement dont 10 crédits ECTS dans des unités obtenus en santé.

Les étudiants sont sélectionnés, pour le passage en 2^{ème} année, sur leurs résultats et leurs parcours de formation PASS ou L.AS et pour certains des épreuves complémentaires orales. La sélection prend en compte les notes obtenues du parcours de formation et évalue les compétences nécessaires pour la poursuite des études de santé. Des épreuves complémentaires, orales et en fonction du résultat écrites, permettent de prendre en compte d'autres compétences utiles.

Les étudiants qui obtiennent dans leur parcours de formation des notes équivalentes ou supérieures au seuil fixé par l'Université pourront être admis directement sans passer les épreuves complémentaires. Chaque Université précise les modalités des épreuves afin d'accompagner les étudiants dans leur préparation.

Attention: Les étudiants peuvent candidater deux fois dans les études de santé à la suite d'une, deux ou trois années de premier cycle (L1, L2 ou L3) sans redoublement.

2E CYCLE

3E CYCLE INTERNAT - HORS CYCLE

TROISIÈME ANNÉE DE LICENCE - L3 Première année DCEM 1 - M1

Cette année approfondit les connaissances acquises des deux premières années et intègre de nouvelles disciplines comme la sémiologie clinique ou l'imagerie médicale, ainsi que l'enseignement de langues étrangères, l'informatique et le droit.

Deuxième, troisième et quatrième années : DCEM 2, 3 et 4 - Externat

Ces trois années, qui constituent l'Externat, sont consacrées à l'apprentissage à l'hôpital avec 36 mois de stages, 4 par an dans différents services de spécialités. Les étudiants hospitaliers suivent également une formation en alternance et passent un examen chaque fin d'année pour lequel l'évaluation des stages et des gardes effectuées sont prises en compte. Ils sont rémunérés en tant que salariés de l'Assistance publique (de 128 à 277€ par mois). L'Externe est un étudiant hospitalier rémunéré par le groupe hospitalier auquel l'Université est rattachée − Centre Hospitalier Universitaire (CHU), Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU), Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) − qui apprend à reconnaître les différents signes d'une maladie. Il est salarié sous contrat à durée déterminée sous la responsabilité d'un Interne chef de clinique/ praticien hospitalier.

L'Examen Classant National/Épreuves Classantes Nationales (ECN)

L'Examen Classant National est passé en quatrième et dernière année du 2º cycle et permet la poursuite des études en Internat. À l'issue du concours et suivant son classement, l'étudiant choisit son Centre Hospitalier Universitaire, ainsi qu'une des 11 spécialités proposées, puis les services où il effectuera des stages de 6 mois.

Durant l'Internat, l'étudiant reste dans le cadre hospitalier sous la responsabilité d'un « senior », mais est considéré comme un professionnel qui a l'autorisation de prescrire. Il perçoit un salaire variant entre 1375 et 2112€ brut par mois selon l'année, auquel s'ajoutent les gardes (119 à 130€ par garde). L'Internat fournit une expérience professionnelle initiale dans la spécialité choisie, ses enseignements étant essentiellement pratiques. L'Internat dure entre 3 ans pour la médecine générale et 4 à 5 ans pour certaines spécialités. L'Interne doit valider l'ensemble des stages de 6 mois requis pour son Diplôme d'Études Spécialisées (DES), suivre des enseignements théoriques et pratiques, et préparer enfin une thèse.

À l'issue du cursus, les Internes obtiennent le **Diplôme d'État de Docteur** en médecine après avoir validé la fin de l'Internat et soutenu une thèse du Diplôme d'études spécialisées (DES) qualifiant pour l'exercice exclusif de la spécialité. 4 à 5 ans d'études sont nécessaires selon la spécialité (3 ans en médecine générale).

Le **Diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine (DESC)** peut être acquis dans le cadre du 3° cycle des études médicales et ouvre droit à la qualification de spécialiste correspondant à l'intitulé du diplôme Le DESC s'effectue en 4 ou 6 semestres selon la spécialité.

DIPLÔME DE FORMATION MÉDICALE SPÉCIALISÉE (DFMS) et approfondie (DFMSA)

Peuvent s'inscrire à un DFMS ou DFMSA, les médecins et les pharmaciens étrangers hors Union européenne titulaires d'un diplôme de médecin ou de pharmacien permettant l'exercice dans leur pays d'origine et en cours de formation spécialisée. Les enseignements sont choisis parmi ceux du Diplôme d'études spécialisées (DES) ou du Diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC) correspondant à la formation spécialisée choisie par le candidat.

Attention : La durée de la formation du DFMS ou DFMSA ne peut être inférieure à un semestre, ni excéder deux semestres. Le DFMS et le DFMSA ne donnent pas le droit d'exercer la médecine en France.

Renseignements relatifs au concours du DFMS/DFMSA : Université de Strasbourg, Faculté de médecine :

http://med.unistra.fr/fre/Formation>3e cycle>DFMS-DFMSA

LES AUTRES FORMATIONS ET DIPLÔMES

Les diplômes d'établissements sont en général des formations de spécialités courtes qui sont parfois ouvertes aux médecins ou aux étudiants étrangers de 3° cycle.

Les DU et DIU sont accessibles dans le cadre de programmes et de conventions et pour les ressortissants de l'Union européenne.

La Capacité de Médecine (CAPME) est une formation complémentaire conduisant à la délivrance d'un diplôme national ou d'État. Il existe différentes Capacités selon les universités qui sont accessibles aux médecins étrangers : Capacité d'évaluation et traitement de la douleur, de gérontologie, d'hydrologie et climatologie médicales, etc. Elles sont généralement d'une durée de 2 ans (environ 800 h de formation et 800 h de stage).

Le **Diplôme Universitaire (DU)** concerne en priorité les médecins et les étudiants inscrits dans le cadre d'un DES ou d'un DESC pour acquérir des connaissances techniques approfondies sur un champ particulier : échographie gynécologie et obstétricale, gestion des urgences en milieu du travail, neuroréanimation, obstétrique et périnatalité en médecine d'urgence...

Le **Diplôme Inter-Universitaire (DIU)** est un diplôme d'établissement qui concerne en général les titulaires d'un diplôme d'État français de Docteur en médecine, les Internes de spécialités, ou les titulaires d'un diplôme d'État de Docteur en médecine d'un pays de l'Union Européenne. Les DIU sont des diplômes très spécialisés sur l'ensemble de la discipline : anatomie appliquée à l'examen clinique et à l'imagerie, appareillage et déformations du rachis de l'enfant et de l'adulte, arthroscopie, cancérologie digestive, dermatologie chirurgicale...

Certains DU et DIU couvrent les domaines médicaux alternatifs, médecines différentes, douces ou complémentaires comme l'Ostéopathie qui est reconnue dans les maternités.